MINISTERE DE LA JUSTICE

32-50 boulevard Carnot

59043 Lille



Réfection du TP CPH ROUBAIX

PHASE APD

Notice réseaux cour intérieur

IGREC

21/11/2025

Maître d'ouvrage MINISTERE DE LA JUSTICE	32-50 boulevard Carnot 59043 Lille	Tél : 03 62 23 81 65
Architecte PAW ARCHITECTS	23 rue Arago 59000 Lille	Tél : 03 20 57 84 42 e-mail : agence@paw.arch
BET TCE IGREC INGENIERIE SAS	127 Avenue d'Italie 75013 Paris	Tél : 01 53 94 73 73 e-mail : contact@y-ingenierie.com

N° Projet	Emetteur	Phase	Type	Indice
2024025	IGR	APD	NTE	A

Nombre de pages: 11

Indice	Observations	Établi par	Vérifié par	Approuvé par	Date
A	Création du document	TC	TC	TC	21/11/2025

Imp : 21/11/2025 20:00
Nom du fichier : Notice technique

SOMMAIRE

1 GENERALITES 5
1.1 Cadre de l'opération 5
1.2 Périmètre de l'avant-projet et de la notice technique 5
2 CONTEXTE 6
2.1 Prescriptions relatives à la gestion des eaux pluviales 6
2.2 Risque de pollution des sols 6
2.3 Pyrotechnie 6
2.4 Géotechnique 6
2.5 Réseaux existants 6
2.5.1 ASSAINISSEMENT (EP ET EU) 6
2.5.2 ADDUCTION D'EAU POTABLE 7
2.5.3 GAZ (DISTRIBUTION) 7
2.5.4 ENEDIS : HTA ET BT 7
2.5.5 COMMUNICATIONS 7
2.5.6 ÉCLAIRAGE 7
2.5.7 CHAUFFAGE URBAIN 7
2.5.8 RÉSEAU AMIANTÉ 7
3 DESCRIPTION SOMMAIRE DES TRAVAUX 10
3.1 Réseaux divers 10
3.2 ASSAINISSEMENT 10
3.3 ECLAIRAGE 11
3.4 Réseau chauffage 11
3.5 GAZ 11
3.6 CAnalisations amiantées 11

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Extrait du rapport AC ENVIRONNEMENT 8
Figure 2 : Reportage photographique des canalisations concernées de AC ENVIRONNEMENT 8
Figure 3 : Identification des conduites amiantés 9

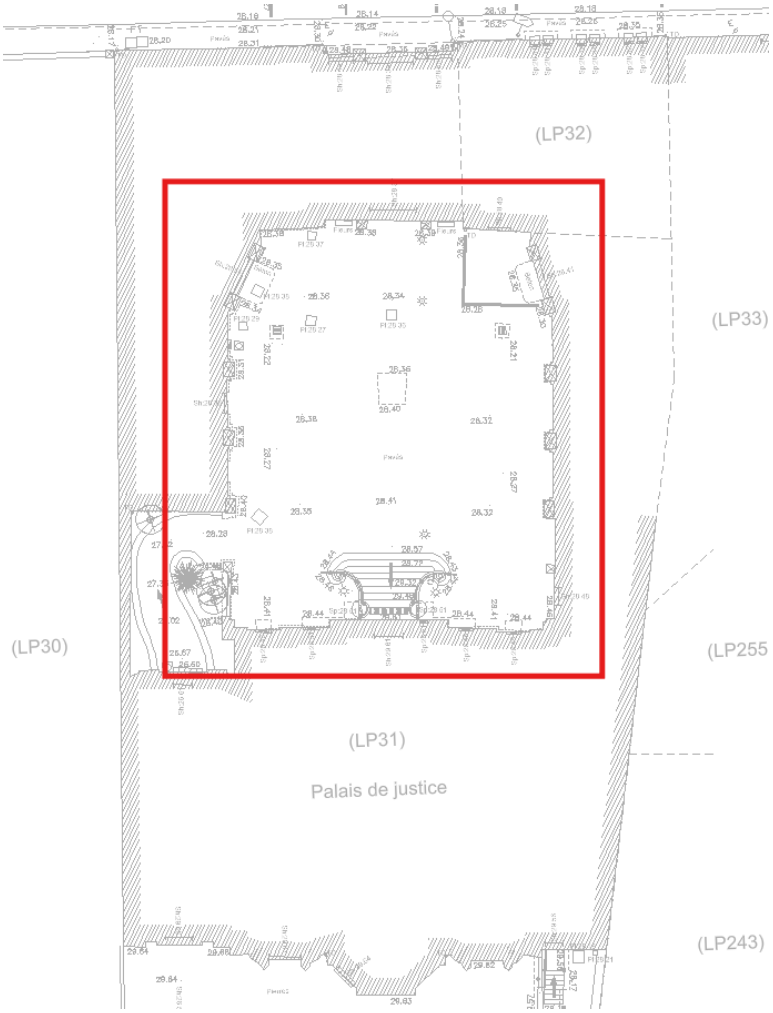
1 GENERALITES

1.1 CADRE DE L'OPÉRATION

Le projet consiste en la réfection de la cour intérieure du Tribunal de proximité de Roubaix situé 45 rue du Grand Chemin. La présente notice abordera la réfection des réseaux présents dans la cour.

1.2 PÉRIMÈTRE DE L'AVANT-PROJET ET DE LA NOTICE TECHNIQUE

Le périmètre concerné par le présent APD est la cour intérieure du Tribunal de proximité de Roubaix



2 CONTEXTE

2.1 PRESCRIPTIONS RELATIVES À LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

La parcelle n'est concernée par aucune prescription liée à la gestion des eaux pluviales.

2.2 RISQUE DE POLLUTION DES SOLS

Le 45 rue du Grand chemin se situe dans une zone où d'ancien dépôts de déchets ou des infiltrations de substances polluantes ont été susceptibles de provoquer une pollution des sols. La mise en œuvre d'infiltration concentrée des eaux pluviales nécessite des investigations complémentaires afin de confirmer si l'infiltration des eaux est faisable.

2.3 PYROTECHNIE

Pas de risque connu à ce stade.

2.4 GÉOTECHNIQUE

Pas de connaissance géotechnique à ce stade.

2.5 RÉSEAUX EXISTANTS

Dans le cadre de la réglementation DT/DICT les concessionnaires ont été contactés par la maîtrise d'œuvre, sous mandat du maître d'ouvrage, via la plateforme dict.fr. L'ensemble des plans de réseaux obtenus ont permis d'obtenir peu d'informations sur les réseaux présents dans l'emprise parcellaire, du fait du caractère privé de ceux-ci.

Les données issues des DT ont été complétées d'investigations complémentaires et opérations de localisation des réseaux enterrés afin d'obtenir des informations plus précises dans la cour, réalisés par Géoloc en 2025.

Des ITV ont été réalisées par NCA en 2025 afin d'obtenir des informations sur l'état du réseau d'assainissement et ont permis de compléter des données antérieures peu exploitables.

Un diagnostic amiante a été réalisé pas AC ENVIRONNEMENT sur les canalisations en fibrociment afin de statuer sur leur état et la présence d'amiante.

2.5.1 ASSAINISSEMENT (EP ET EU)

L'ensemble des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées sont collectées par un ouvrage maçonné plus profond ayant un point de raccord rue du grand chemin et dans le parc au sud du tribunal. Ces branchements sont à conserver afin d'éviter des travaux lourds de raccordement. La partie centrale de l'ouvrage maçonné de la cour forme un point haut avec une pente quasi nulle et aucun raccordement sur ce tronçon.

Le réseau de récupération d'eaux pluviales est réalisé en différents matériaux (maçonnerie, PVC, fonte) et présente par endroit des obstructions jusqu'à 30% de la capacité de l'ouvrage. Une cuve de récupération des eaux pluviales est présente au centre de la cour mais sa capacité et son exutoire ne sont pas identifiés.

L'ouvrage maçonné présente des points de fragilité mis en évidence par les ITV réalisées par NCA en 2025 ainsi que des raccordements obstrués et des désaxages de réseaux.

2.5.2 ADDUCTION D'EAU POTABLE

Le concessionnaire est ILEO.

Le branchement AEP se fait par le 45 rue du Grand Chemin. Aucun réseau AEP n'est identifié dans la cour.

2.5.3 GAZ (DISTRIBUTION)

Le concessionnaire est GRDF. Le branchement au réseau de gaz se fait depuis le 45 rue du Grand Chemin. Des coudes de dilatation sont présents sous la chaussée devant le 45 rue du grand chemin.

Seule une émergence reste dans la cour.

2.5.4 ENEDIS : HTA ET BT

Le branchement se fait depuis le 45 rue du Grand Chemin. 4 réseaux BT et 3 réseaux HTA enterrés sont présent sous la rue du Grand Chemin.

Aucun réseau HT ou BT n'est identifié dans la cour.

2.5.5 COMMUNICATIONS

Plusieurs chambres de tirage sont présentes sur le trottoir de la rue du grand chemin.

Les concessionnaires identifiés sont ORANGE et SFR.

Un réseau de télécommunications est présent dans la cour.

2.5.6 ÉCLAIRAGE

Un réseau d'éclairage enterré de la cour est présent. Le point de raccordement se situe à proximité de l'accueil du bâtiment.

Des spots encastrés au sol sont présents ainsi que deux candélabres de part et d'autre de l'escalier dans un état dégradé.

2.5.7 CHAUFFAGE URBAIN

Le Tribunal de proximité de Roubaix est raccordé au chauffage urbain et un réseau passe par la cour intérieure identifié par la DT DALKIA. Le réseau de chauffage est accompagné de fourreaux supposés destinés à l'accompagnement du réseau de chauffage.

2.5.8 RÉSEAU AMIANTÉ

Le diagnostic amiante réalisé par AC ENVIRONNEMENT en date du 03/01/2023 a pour objet le repérage de conduites amiantés dans le TP CPH Roubaix. Il est localisé des conduites en fibre-ciment positives au test amiante, en autres dans les sous-sols du bâtiment.

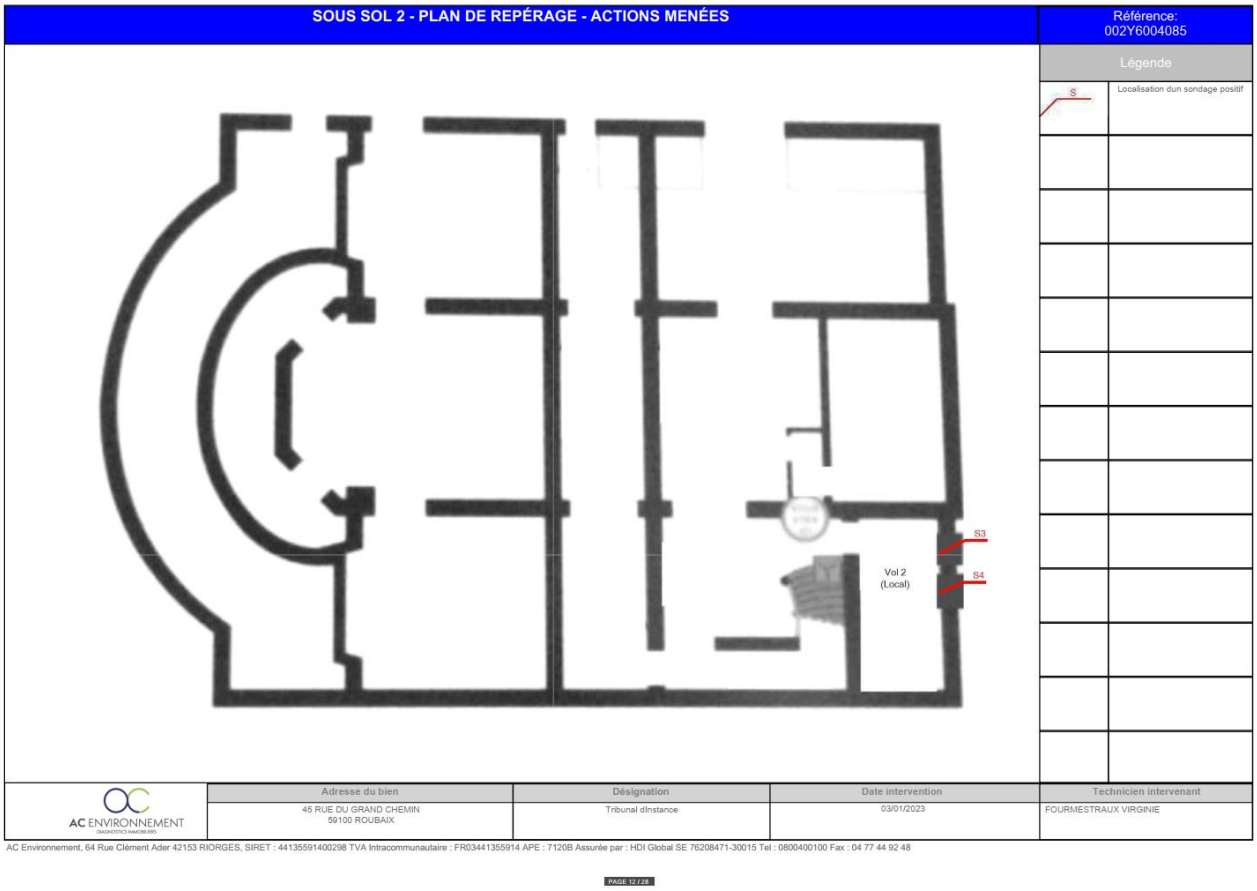


Figure 1 : Extrait du rapport AC ENVIRONNEMENT



S3 - 2 (S3) S4 - 2 (S4)

Figure 2 : Reportage photographique des canalisations concernées de AC ENVIRONNEMENT

Ces réseaux sont repérables sur les investigations complémentaires et opérations de localisations menées par Géoloc en 2025 :

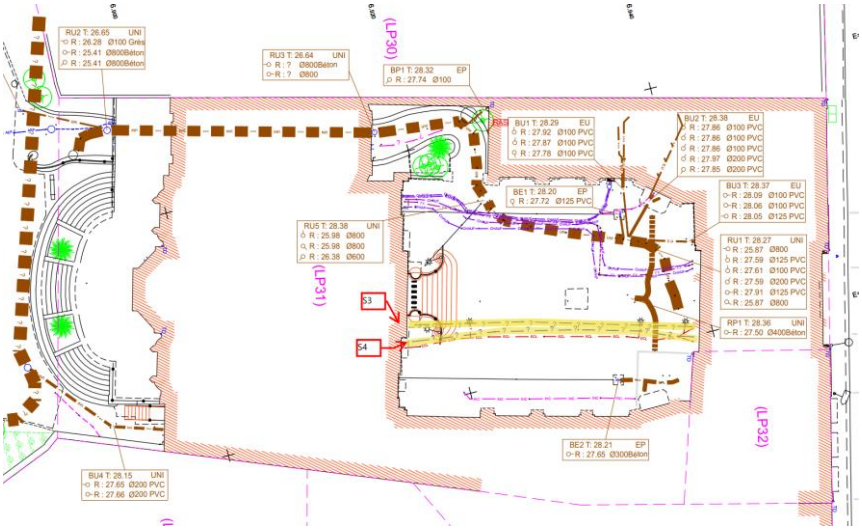


Figure 3 : Identification des conduites amiantés

Le rapport indique que ces deux canalisations sont dégradées ponctuellement et préconise de :

- Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

3 DESCRIPTION SOMMAIRE DES TRAVAUX

Les prestations envisagées portent principalement sur la réalisation des travaux suivants :

- Démolition et comblement des réseaux EP existants,
- Création d'un nouveau réseau EP,
- Dépose et remise en œuvre d'un réseau d'éclairage et des spots associés,
- Dépose de canalisations amiantés,
- Réfection/remplacement des émergences.

3.1 RÉSEAUX DIVERS

Les émergences réseaux seront mises à la côte. Les tampons existants sont réutilisés. Si leur état le nécessite, ils seront remplacés par des nouveaux.

Pour une intégration des émergences plus esthétique, il pourra être considéré des tampons à remplissage type tampon à remplissage « PROZON » pour les émergences de réseaux secs ou de type « Color by PAM » pour une intégration des tampons d'assainissement.

3.2 ASSAINISSEMENT

Dû au fait que le site se situe en zone de pollution industrielle des sols, la mise en œuvre de gestion alternative des eaux pluviales nécessite des sondages et une étude sur la pollution des sols et la faisabilité de l'infiltration. Si une pollution est présente, un curage des terres impactées pourrait se révéler nécessaire pour pouvoir réaliser de l'infiltration concentrée, à confirmer selon les préconisations du BET Dépollution qui serait en charge de cette étude. Ces opérations semblent onéreuses et ne sont donc pas retenus pour ce projet.

Le réseau EP sera déposé et comblé en sa totalité y compris la cuve de stockage. Un nouveau réseau en PVC sera mis en œuvre pour récupérer les gouttières et les grilles présentes dans la cour. Ce réseau se raccordera sur la partie nord de l'ovoïde.

Des boites EP seront mises en place au bas des gouttières pour faciliter l'entretien des réseaux EP, par exemple en cas de colmatage.

Les différents regards seront réétanchés et les grilles remplacées avec une classe de résistance C250.

L'ITV réalisée en 2023 ne permet pas de dresser un diagnostic de l'ovoïde. La longueur visitée est uniquement de 60cm et l'inspection a été interrompue à cause d'une obstruction.

Les ITV réalisées en 2025 par NCA montrent une obstruction importante de l'ovoïde par des dépôts compactés à hauteur moyenne de 30% de la capacité de l'ouvrage. Un curage sera nécessaire pour évacuer ces dépôts. Un chemisage de la canalisation maçonnée sera ensuite réalisé sur l'ouvrage de la cour, des percements du chemisages seront réalisés au droit des canalisations conservées.

Les nouvelles canalisations se raccorderont par percement sur l'ouvrage maçonné. Elles seront en PVC classe de résistance CR8.

Le réseaux EU seront retirés et remis en place avec un diamètre dito existant.

Les caniveaux de surface seront réfectionnés lors de la mise en œuvre des pavés afin de permettre les écoulements de surface vers les grilles de collecte.

3.3 ECLAIRAGE

Les câbles existants seront déposés et évacués. Les luminaires existants, sauf les deux candélabres en pied d'escalier, seront déposés et évacués. Les fourreaux du réseau seront déposés s'ils sont rencontrés lors des travaux de tranchées pour la réfection des autres réseaux.

Le projet prévoit la réfection de 2 candélabres (hors lot), l'ajout de spots encastrés de sol et l'ajout de crosses sur façade (hors lot).

Un nouveau réseau d'éclairage sera mis en place pour raccorder les différents luminaires. Les fourreaux seront amenés en pied de façade puis le câble remontera sous goulotte jusqu'à la crosse pour les crosses, les spots seront directement raccordés au réseau. Le projet prévoit également le raccordement des deux mats au pied des escaliers.

Le point de raccord se situera au même point que l'existant.

Les câbles existants seront déposés et les fourreaux retirés si nécessaire.

Les fourreaux d'éclairage seront de type PVC Ø63 annelés rouges et les câbles de type H07RNF. Une câblette en cuivre nu 25mm² sera mise en œuvre en fond de fouille.

3.4 RÉSEAU CHAUFFAGE

Le réseau de chauffage sera remplacé en lieu et place par une nouvelle canalisation isolée identique à celle en place, ainsi que les fourreaux télécom associés en PVC Ø45.

3.5 GAZ

L'émergence sera déposée et évacuée en décharge adaptée.

3.6 CANALISATIONS AMIANTÉES

Dans le cadre du projet, les canalisations amiantées seront déposées.

Le but de l'opération étant le retrait de canalisations amiantées, l'entreprise travaillera en sous-section 3. Elle devra alors réaliser un plan de retrait des canalisations amiantées qui sera transmis à la préfecture pour validation. Les travaux se feront en confinement et une attention particulière sera apportée à la sécurité du public et du personnel usant le bâtiment afin d'éviter toute projection de matériau et inhalation de poussière.

Les déchets seront évacués en décharge ISDD ou ISDND après analyse du matériau en laboratoire.